



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Paris, le 25 novembre 2024*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative  
et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes  
renforcent leur engagement dans la lutte contre les violences dans le sport  
en cette journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**

**La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité du Gouvernement. Sept ans après le mouvement #MeToo et cinq ans après le Grenelle des violences conjugales, qui ont contribué à la libération de la parole, les faits de violences sexistes et sexuelles demeurent à des niveaux trop importants. Face à cela, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes poursuivent leur travail pour déployer sa stratégie nationale de prévention contre ces violences.**

Le sport mais aussi le secteur de la jeunesse ne sont pas épargnés par les violences faites aux filles et aux femmes et ce, dès le plus jeune âge, en témoignent les derniers chiffres de la cellule signal-sports où on constate une augmentation des signalements traités (+34%) et où les victimes sont à 73% des femmes et des filles.

Afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, le ministère a entamé depuis 2020, un travail en profondeur pour mettre en place une stratégie nationale de prévention et de lutte contre les violences. Ce plan de prévention transversal repose sur plusieurs piliers : le contrôle de l'honorabilité des encadrants d'activités physiques et sportives, le traitement des signalements de violence par une cellule dédiée, la généralisation des plans de prévention dans les fédérations, ainsi que la formation des encadrants et le développement d'outils de sensibilisation.

Depuis 2023, ce sont 56 postes supplémentaires dédiés à la lutte contre les violences qui ont été créés pour accélérer les délais et garantir de bonnes conditions d'enquêtes, en lien avec la cellule nationale Signal-sports. Deux postes de conseillers techniques sportifs ont aussi été créés au sein du ministère et placés auprès des fédérations sportives agréées, afin de les accompagner dans la mise en place de leur politique de prévention ainsi qu'un référent Violences Sexuelles et Sexistes nommé par chaque fédération pour traiter notamment les signalements de violence.

Le premier pilier : la protection des pratiquants grâce à la vérification systématique de l'honorabilité des bénévoles et professionnels. Mis en place depuis 2021, le contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EPS) a été progressivement étendu aux juges et arbitres, aux surveillants de baignades et aux intervenants auprès de mineurs. Ce contrôle repose sur une vérification du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJ AISV) via un système d'information dédié conçu en collaboration avec le ministère de la Justice.

Le deuxième pilier : libérer la parole dans un cadre sécurisé qui garantit l'écoute et la prise en compte des déclarations de violences subies. L'engagement sur ces sujets doit se poursuivre, en lien avec les associations spécialisées, les voix féministes et les réseaux partenaires du ministère.

Le troisième pilier : dans le cadre des campagnes d'agrément délivrés aux fédérations sportives, le ministère s'assure que chaque fédération met en place les conditions prévues par le contrat d'engagement républicain et notamment celle de veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes, en particulier des mineurs contre les violences sexistes et sexuelles.

Dernier pilier : la formation pour faire changer les comportements, mieux repérer les violences, souvent invisibilisées. C'est le sens de l'obligation faite aux organismes de formation d'intégrer des contenus de sensibilisation/formation aux luttes contre les violences à caractère sexiste et sexuel ainsi qu'à la lutte contre les discriminations, module à destination de celles et ceux qui sont en première ligne au contact des pratiquants et des jeunes. Ce sont de l'ordre de 14 000 futurs diplômés de la filière sport et animation qui suivront désormais obligatoirement, chaque année, ce module de formation.

Dans ce cadre, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative va engager un travail avec ses réseaux, ses partenaires et notamment avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) qui vient de diffuser le kit LILIA comprenant un court-métrage et un guide pour mieux lutter contre les violences sexuelles dans le sport. Ce kit est destiné aux formateurs du monde du sport, de l'UNSS et de l'EPS ainsi qu'aux professionnels et bénévoles encadrant ou accompagnant les activités physiques et sportives. En outre, le ministère poursuivra ses collaborations avec l'ensemble des institutions et associations avec lesquelles il s'associe depuis de nombreuses années sur ces sujets.

**Gil Avérous, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative :**

*« Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative est pleinement engagé en faveur de la lutte contre les violences en général et celles faites aux femmes en particulier. L'objectif est de poursuivre les efforts déjà entamés afin de contribuer à libérer complètement la parole des victimes, mieux contrôler le fonctionnement interne des fédérations et d'éradiquer les violences faites aux femmes dans le sport. N'attendons plus, brisons le silence. »*

**Salima SAA, Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes :**

*« La lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes doit mobiliser l'ensemble de la société. L'engagement du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, comme de l'ensemble du Gouvernement, est essentiel, et peut compter sur l'appui du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer, ensemble, une meilleure protection des victimes. »*

Les **chiffres de l'Observatoire national** des violences faites aux femmes démontrent également que ces violences sont toujours en augmentation :

- **270 710 victimes de violences** au sein du couple enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2023, dont 85 % sont des femmes ;
- **93 femmes tuées** par leur (ex-)partenaires en 2023 et 119 tentatives de féminicides au sein du couple la même année ;
- **114 135 victimes de violences sexuelles** recensées par la police et la gendarmerie en 2023, dont 85 % sont des femmes et des filles.

## **CONTACT PRESSE**

**Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**

**Cabinet de M. Gil AVÉROUS**

Mail : [sec.presse.sports@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:sec.presse.sports@jeunesse-sports.gouv.fr)

**Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes**

**Cabinet de Mme Salima SAA**

Mail : [sec.presse.efh@social.gouv.fr](mailto:sec.presse.efh@social.gouv.fr)